



Mise à jour janvier 2018

# Maisons d'édition : les Fonds de garanties de l'IFCIC

L'IFCIC s'est vu confier par le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, une mission d'intérêt général : contribuer au développement, en France, des industries culturelles, en facilitant pour ces entreprises l'accès au financement bancaire. L'IFCIC intervient pour conforter la prise de risque des banques dans des secteurs qu'elles jugent traditionnellement difficiles.

## Les Fonds de garanties

Garantie financière sur les crédits, en général de 50% pouvant aller jusqu'à 70%.

- le bénéficiaire est la banque
- partage de risque en perte finale et non en cautionnement (les sûretés sont prises pour compte commun de la banque et l'IFCIC)
- mise en jeu de la garantie IFCIC lorsque le bénéficiaire fait l'objet d'une procédure de RJ/LJ, ou bien en cas d'exigibilité anticipée du crédit (prononcée avec l'accord préalable de l'IFCIC)

## Expertise du risque spécifique de l'entreprise culturelle

Grâce à son expérience, ses comités de banquiers spécialisés et des réseaux d'experts professionnels, ainsi qu'à ses liens privilégiés avec les pouvoirs publics et les organismes professionnels (Ministère de la Culture et de la Communication, CNL, ADELIC, SLF, SNE, FILL, MoTIF, SRL, etc.)

Les Fonds de Garantie ont pour objet de garantir des prêts (quelque soit leur forme du moment qu'ils sont confirmés) consentis par des établissements de crédit en faveur d'entreprises ou associations.

## Critères d'éligibilité

Est éligible toute entreprise quel que soit son statut juridique (société commerciale, association...) ayant une activité de production, de commerce ou de service dans le domaine artistique et/ou culturel (édition, librairies, spectacle vivant, musique, presse, métiers d'arts, multimédias, patrimoine, arts plastiques, mode...)

Concours bancaires éligibles : crédits confirmés, crédit à moyen et long terme, crédit-bail, location financière et engagement par signature. L'objet du financement peut être : renforcement du fond de roulement, investissements matériels, financement de travaux, transmission...

Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles

39-41, rue de la Chaussée-d'Antin – 75009 Paris

Standard : 01.53.64.55.55

Contacts :

Sébastien SAUNIER, Directeur Crédits aux Entreprises – [saunier@ifcic.fr](mailto:saunier@ifcic.fr)

Nicolas TRICHET, Chargé d'affaires – [trichet@ifcic.fr](mailto:trichet@ifcic.fr)

Edouard TUNC, Chargé d'affaires – [tunc@ifcic.fr](mailto:tunc@ifcic.fr)

Site Internet : [www.ifcic.fr](http://www.ifcic.fr)

---

Dernière édition : 10 févr. 2026 à 14:18

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/maisons-d-edition-les-fonds-de-garanties-de-l-ifcic>